

SCI 4G
SCI au capital de 200 Euros
Siège social :
4 rue de la Bourguine 34070 MONTPELLIER
809 776 321 RCS MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 01 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le premier décembre à 12 heures, les associés se sont réunis à Montpellier en assemblée extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Monsieur Hubert GRASSET
Propriétaire de 10 parts de 10€ la part

Madame Sophie GRASSET
Propriétaire de 10 parts de 10€ la part

Total des parts présentes ou représentées : 20 parts sur les 20 parts composant le capital social.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Transfert du siège social
- ▶ Nomination de Monsieur Hubert GRASSET en qualité de co-gérant
- ▶ Modification des statuts

Une discussion s'engage entre les associés, plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de MARSEILLE (13008) 1, boulevard Onfroy à MONTPELLIER (34070) 4 rue de la Bourguine.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer Monsieur Hubert GRASSET en qualité de co-gérant.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide la modification des statuts en conséquence des résolutions adoptées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

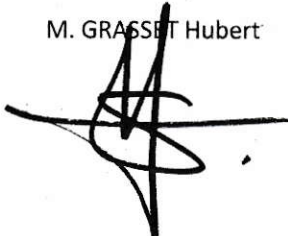
L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. GRASSET Hubert



Mme GRASSET Sophie

